



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15 décembre 2015

SANTÉ VISUELLE : 4 FRANÇAIS SUR 10 ESTIMENT DIFFICILE D'ACCÉDER AUX ÉQUIPEMENTS OPTIQUES

Délai d'attente pour une consultation pouvant aller jusqu'à douze mois dans certaines régions, inflation des coûts des équipements, information déficitaire en matière de santé visuelle, approche parfois plus consumériste que sanitaire du sujet, manque de coopérations professionnelles, prévention parcellaire et insuffisante. C'est face à ce constat et devant l'absence de débat national que la Mutualité Française, a pris l'initiative d'organiser les Premiers Etats-Généraux de la santé visuelle.

Aujourd'hui, à l'initiative de la Mutualité Française, est réuni pour la première fois l'ensemble des acteurs du secteur de la santé visuelle - professionnels de santé (opticiens, ophtalmologues, optométristes, orthoptistes), représentants de l'industrie de l'optique et de la distribution, institutionnels du secteur, usagers et leurs représentants - afin de débattre des questions d'actualité de la filière et de proposer des pistes de réflexion ou des solutions autour de l'accès aux professionnels, de la diminution du reste à charge et de la qualité des équipements pour tous.

A cette occasion est publiée une enquête d'opinion, menée par l'Institut Harris Interactive auprès des professionnels de santé et du grand public, sur les principaux enjeux du secteur. Alliant analyse qualitative et quantitative, cette enquête a permis de dépasser les idées reçues pour renouveler le débat public.

Les Etats-Généraux de la santé visuelle, démarche inédite, permettent une approche transversale de la santé visuelle à l'heure où quatre Français sur dix estiment difficile d'accéder aux équipements optiques et où un tiers déclarent avoir déjà renoncé à des soins ou à des équipements, principalement pour des motifs financiers ou en raison de délais d'attente trop longs selon les enseignements de l'enquête Harris ¹.

Les principaux enseignements de cette étude

Autour de la santé visuelle : Alors que 71% des Français ont déclaré faire attention à leur santé visuelle, une large majorité d'entre eux estime néanmoins que **l'information en matière de santé visuelle est déficitaire** (59%), constat également partagé par les professionnels de santé interrogés. L'approche est souvent jugée plus curative que préventive. Par ailleurs, si 52% des personnes interrogées jugent la situation « *satisfaisante* » (satisfaction entraînée par la qualité des équipements et la perception d'une bonne détection des troubles visuels et pathologies oculaires), certains points de crispation demeurent, notamment le coût (22%) et le remboursement des équipements (21%).

Autour de l'accès aux soins et aux équipements : Quatre Français sur dix estiment difficile d'accéder aux équipements optiques et **un tiers déclarent avoir déjà renoncé à des soins** ou à des équipements, principalement pour des **motifs financiers** ou en raison de **délais d'attente**

¹ L'enquête quantitative a été réalisée en ligne du 26 au 29 octobre 2015 auprès d'un échantillon national représentatif de 1500 Français âgés de 18 ans et plus.



trop longs chez les ophtalmologues. Pour améliorer la santé visuelle, la confiance des Français s'exprime principalement envers les professionnels de santé, au premier rang desquels les ophtalmologues (83%), devant les opticiens (64%) et les orthoptistes (62%). Par ailleurs, **les Français appréhendent positivement les réseaux d'opticiens** agréés par les complémentaires santé. Ils sont **90%** à estimer que c'est une « **bonne chose** » considérant qu'ils facilitent l'accès de tous aux équipements. Au-delà des réseaux, les personnes interrogées se sont montrés favorables à des propositions régulatrices concernant la responsabilisation des patients, à travers la **généralisation du dépistage** (94%) ou, dans une moindre mesure, le remboursement échelonné (remboursement moins important des équipements d'un patient qui en changerait tous les ans, et non tous les deux ou trois, en l'absence d'évolution de la vue) pour éviter le renouvellement trop fréquent des équipements (61%).

Autour des coopérations professionnelles : Un Français sur deux juge compliqué de s'orienter entre les différents professionnels en matière de santé visuelle, peinant parfois à comprendre le rôle de chacun d'entre eux. Ils sont environ **70% à considérer qu'il n'y a pas suffisamment de coopérations entre les différents professionnels de la filière.** Face à une pénurie d'ophtalmologues perçue par 83% des Français, et devant la situation d'engorgement que personne ne conteste, la **délégation de tâches à d'autres professionnels du secteur apparaît envisageable pour une majorité des répondants.** Si l'ophtalmologue apparaît comme le spécialiste référent devant jouer un rôle central, les personnes interrogées seraient prêtes à **accepter des coopérations professionnelles** des ophtalmologues vers les optométristes (75%), vers les orthoptistes (74%) et vers les opticiens (63%), surtout dans l'hypothèse d'une collaboration au sein d'un même cabinet, mêmes si des réserves sont soulevées (capacité de détection des pathologies lourdes, lisibilité du parcours de soins pour le patient...). Enfin, 89% des Français se montrent favorables à une **formation plus poussée des opticiens** pour qu'ils aient davantage de compétences en matière d'examen de la vue.

Autour de la santé visuelle pour les populations les plus fragiles : Alors qu'une très large majorité des Français considère comme mal assurée la santé visuelle des personnes en situation de handicap (52%), les personnes âgées (56%) et les personnes précaires (67%), ils prônent une sensibilisation accrue et une mise en place d'**unités de soins mobiles** dans les établissements scolaires, dans les maisons de retraite ou dans les établissements de soins. S'agissant plus particulièrement de la santé visuelle des enfants, ils sont un tiers à estimer qu'elle n'est pas correctement suivie et jugent que la **détection précoce des troubles visuels est essentielle.**

Santé visuelle : le rôle des complémentaires santé

Les complémentaires santé sont le financeur principal des soins optiques (avec 72% de prise en charge), l'Assurance maladie n'en remboursant plus que 5%. Au-delà du remboursement, la Mutualité Française intervient à plusieurs niveaux de la filière de la santé visuelle, ce qui la conduit à se mobiliser pour en améliorer l'organisation.



À propos de la Mutualité Française

Présidée par Etienne Caniard, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France, soit 426 mutuelles. Six Français sur dix sont protégés par une mutuelle de la Mutualité Française, soit près de 38 millions de personnes et quelque 18 millions d'adhérents.

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Ce sont des sociétés de personnes à but non lucratif : elles ne versent pas de dividendes. Régies par le code la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Les mutuelles disposent également d'un réel savoir-faire médical et exercent une action de régulation des dépenses de santé et d'innovation sociale à travers près de 2 500 services de soins et d'accompagnement mutualistes : établissements hospitaliers, centres de santé médicaux, centres dentaires et d'optique, établissements pour la petite enfance, services aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, etc. Pour accompagner leurs adhérents tout au long de leur vie, elles mettent à leur disposition Priorité Santé Mutualiste, le service d'information, d'aide à l'orientation et de soutien sur des questions de santé.

La Mutualité Française contribue aussi à la prévention et à la promotion de la santé à travers son réseau d'unions régionales et ses services de soins et d'accompagnement.

Contact presse :

- Constance BAUDRY
06 85 29 82 22 / constance.baudry@mutualite.fr

